



AVIS PUBLIC

Assemblée publique aux fins de consultation

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de Règlement numéro 643-2023 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 643-2023 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».
- 2) L'objet du projet de règlement est d'assurer la protection des immeubles présentant une valeur patrimoniale inscrit dans l'inventaire de la MRC ou ayant été cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*.
- 3) Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 13 mars 2023 à 19h50 à la salle du conseil, au 1661 rue Principale à Saint-Théodore-d'Acton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4) Une copie du projet règlement est disponible ou peut être obtenue sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au www.st-theodore.com.
- 5) Le règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 14 février 2023.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier